



TOUS.TES ENSEMBLE EN ACTION DU 21 AU 24 MAI !

**G.O.P
LES GREVES
OLYMPIQUES
DU PERISCOLAIRE**

DU 21 AU 24 MAI 2024

PENDANT QUE LA VILLE DE PARIS INVESTIT DES MILLIONS D'EUROS DANS LES JOP, LES AGENTS DU PÉRISCOLAIRE SE MOBILISENT POUR DÉNONCER LES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI SE DEGRADENT AU QUOTIDIEN ET LES RÉMUNÉRATIONS INSUFFISANTES AU REGARD DE LEURS RESPONSABILITÉS ET DE LEUR ENGAGEMENT.

GRAND RASSEMBLEMENT DEVANT L'HÔTEL DE VILLE JEUDI 23 MAI A 14H

CATÉGORIE A POUR LES RESPONSABLES ÉDUCATIFS (REV) ET TOUS LES AAP
CATÉGORIE B POUR LES ANIMATEURS ET ASEM
UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR CHAQUE ANIMATEUR VACATAIRE
AUGMENTATION DE LA PRIME IFSE POUR TOUS
+ DE POSTES POUR LES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP
DES POSTES EN + POUR L'HYGIÈNE DES ENFANTS
VERSEMENT DE LA PRIME REP/REP+ POUR LES ANIMATEURS ET ASEM



- ▶ **EN GREVE MARDI 21, MERCREDI 22, JEUDI 23, VENDREDI 24 :**
1h chaque jour de 11h25 à 12h25, présence sur l'école à 12h25 :

Réunion d'Information Syndicale / Assemblée Générale

Chaque agent.e, syndiqué.e ou non, a le droit à 3 heures d'information syndicale par trimestre (sur le temps de travail) et donc de participer à cette réunion déclarée auprès de l'administration à destination des agent.es
CAPSA - AAP - ASEM- AAAS de la Ville de Paris.

POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE REMUNERATIONS :

Catégorie **A** pour les REV, catégorie **B** pour les AAAS avec priorisation pour les animateurs-trices lecture et ressources, augmentation de l'**IFSE** pour tous.tes, prime **REP/REP+** pour tous.tes les collègues concerné.es, prime écoles **complexes** étendue, prime animateur-trice lecture portée à **130 euros/mois**, contractualisation/titularisation des vacataires, temps de réunion pour tous.tes, extension des contrats des **AREM** pour l'hygiène corporelle des enfants sur tous les temps en maternelle, etc...

RAPPELS :

- ▶ **Pas de BAFD = fermeture du service périscolaire**
- ▶ **Les vacataires peuvent faire grève 1h et être payé.es la 2e heure comme les titulaires- contractuel.les**

